

**Conseil des arts
et des lettres**

Québec 

Mémoire
déposé à la Commission de la culture
et de l'éducation
dans le cadre des consultations
particulières et auditions publiques
sur le *Document de consultation sur*
la réglementation du prix de vente au
public des livres neufs imprimés et
numériques

Conseil des arts et des lettres du Québec

Québec (siège social)

79, Boul. René-Lévesque Est

3^e étage

Québec (Québec)

G1R 5N5

Montréal

500, place d'Armes

15^e étage

Montréal (Québec)

H2Y 2W2

Août 2013

Table des matières

Présentation du Conseil des arts et des lettres du Québec	4
Résumé	6
1. Introduction	7
2. Le CALQ et la littérature québécoise	8
3. Les principaux enjeux de la réglementation du prix de vente au public du livre neuf imprimé	9
4. Les principaux enjeux de la réglementation du prix de vente au public du livre neuf numérique	11
5. Conclusion	14

Présentation du Conseil des arts et des lettres du Québec

Dans une perspective de développement culturel, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion.

Les domaines dans lesquels le CALQ exerce ses attributions sont la littérature et le conte, les arts de la scène (théâtre, danse, musique, chanson, arts du cirque) les arts multidisciplinaires, les arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), les arts visuels, les métiers d'art ainsi que la recherche architecturale. Le CALQ soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres, que ce soit au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Le CALQ gère un ensemble de programmes d'aide financière. Il offre aux écrivains et aux artistes professionnels des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, le perfectionnement, les résidences à l'étranger, les déplacements, la promotion, la commande d'œuvre, l'accueil en résidence, les spectacles littéraires ou de contes. Il attribue également des bourses de carrière aux créateurs ayant plus de vingt ans de pratique et ayant marqué de façon notable leur discipline. Le CALQ contribue également à la reconnaissance des créateurs par la remise de prix à la création et à l'excellence artistiques. Il propose aux organismes artistiques sans but lucratif des programmes de subventions pour soutenir leur fonctionnement, leurs projets de production, de promotion, de développement de marchés ou de diffusion, de tournées au Québec et hors Québec, d'accueil de spectacles étrangers et d'organisation d'événements nationaux et internationaux. Le CALQ soutient également des associations professionnelles d'artistes, des regroupements nationaux et des organismes de services œuvrant dans le domaine des arts et des lettres.

Le CALQ conclut, depuis plusieurs années déjà, des ententes de partenariat dans la plupart des régions du Québec. En marge des programmes réguliers du CALQ, ces ententes permettent d'attribuer un soutien financier orientés vers des besoins ciblés et correspondant aux réalités propres à chaque région. Il a également établi des partenariats avec l'étranger pour favoriser les échanges entre les milieux artistique et littéraire, notamment par le moyen d'un réseau d'ateliers-résidences.

Le CALQ gère aussi le programme Mécénat Placements Culture qui repose sur la création de fonds de dotation et de fonds de réserve et qui vise à assurer une consolidation durable du développement des organismes. De plus, il coopère avec le réseau gouvernemental de la culture, incluant le Ministère et l'ensemble des sociétés d'État. Il collabore aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et participe à son comité de direction. Enfin, il entretient des rapports étroits avec les autres conseils des arts et organismes qui soutiennent les arts au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

Le conseil d'administration est composé de 15 membres, dont la présidente du conseil d'administration, madame Marie Du Pont, et le président-directeur général, monsieur Stéphan La Roche. Huit de ses membres, dont la présidente du conseil d'administration, se qualifient comme administrateurs indépendants. Le CALQ compte également 11 membres issus des domaines culturels dans lesquels le CALQ exerce ses attributions et deux membres issus d'autres domaines d'activités, culturels ou non. Au moins trois de ces membres proviennent de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale. Enfin, le conseil d'administration est composé à parité de femmes et d'hommes.

Le président-directeur général gère une équipe de 73 personnes dont 8 directeurs.

Résumé

Même s'il est un produit de consommation soumis aux lois du marché, le livre demeure distinct de tout autre produit de par la dimension culturelle qui lui est fortement rattachée : c'est un véhicule privilégié de l'identité, de la culture et de la langue en plus d'être un outil essentiel à l'éducation, un vecteur de l'information, et un transmetteur de l'histoire, de l'économie, de la politique et autres.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est d'avis que la réglementation du prix de vente au public du livre neuf, en format imprimé ou numérique, compléterait adéquatement les autres interventions de l'État québécois en matière de soutien au développement de la littérature et du livre. Le CALQ injecte à lui seul environ 3,4 millions de dollars dans le secteur de la littérature, sous forme de bourses aux écrivains et aux conteurs professionnels et de subventions aux organismes et aux périodiques littéraires. L'ensemble du soutien de l'État québécois permet une production littéraire importante, diversifiée et accessible à la population.

Il importe de prendre en considération les créateurs dans la réflexion portant sur la réglementation du prix du livre. Les écrivains doivent être justement rétribués pour leur travail, et par conséquent, améliorer leurs conditions de vie et de création. Il est tout aussi important de maintenir, et même d'élargir, l'accessibilité, la variété et le rayonnement des œuvres littéraires québécoises pour rejoindre le plus grand lectorat possible. Dans cette optique, la réglementation du prix de vente au public des livres neufs apparaît comme un moyen de parvenir à ces objectifs dans la perspective où elle permet à tous les intervenants de la chaîne du livre d'en tirer profit le plus équitablement possible.

De plus, pour que le Québec, ses auteurs, ses œuvres, ses entreprises, trouvent leur place dans l'univers numérique actuellement en plein déploiement, le CALQ souligne l'importance pour l'État québécois de développer une stratégie numérique de la culture. Cette stratégie, de même que le développement de la lecture, un soutien accru aux écrivains par les bourses à la création, une meilleure diffusion de la littérature et la consolidation des différents organismes et des acteurs qui y travaillent, contribueront à l'essor et au dynamisme des arts et des lettres au Québec.

1. Introduction

Le livre est un objet extraordinaire. C'est non seulement un produit de consommation, mais aussi un bien culturel. Notre culture, aujourd'hui très dynamique, continue de s'affirmer fortement malgré sa situation minoritaire dans un contexte continental, voire mondial, dominé par l'industrie culturelle américaine. L'intervention de l'État québécois en culture avec un encadrement législatif stratégique s'avère nécessaire pour rééquilibrer les iniquités conséquentes à la force du nombre. Cette intervention est vitale et essentielle pour permettre l'accès de la population à ses artistes et à ses écrivains, à leurs œuvres et à leurs livres.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, (CALQ) présentera ici les arguments qui expliquent sa position en faveur de la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques. Tout d'abord, nous sommes d'avis qu'une telle réglementation compléterait adéquatement les autres interventions de l'État québécois en matière de soutien au développement de la littérature et du livre. Cet outil semble pertinent et utile dans la perspective où il permet à tous les intervenants de la chaîne du livre d'en tirer profit le plus équitablement possible. Par ailleurs, il semble que cet outil ait fait ses preuves, jusqu'à un certain point, dans plusieurs pays où il s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à favoriser le développement de la littérature.

Dans son essence, la question du prix réglementé du livre est une question éminemment économique. L'influence de la fixation des prix sur le marché du livre a déjà été abordée par de nombreuses études. C'est pourquoi le CALQ n'entend pas ici ajouter d'arguments à l'aspect économique du débat. Cependant, il espère contribuer à la réflexion sur les retombées d'une réglementation du prix du livre sur la création littéraire et les écrivains québécois.

2. Le CALQ et la littérature québécoise

Tel que mentionné dans le document de consultation de la Commission de la culture et de l'éducation, le gouvernement du Québec offre un soutien financier important au secteur du livre. Chaque année, le CALQ injecte à lui seul environ 3,4 millions de dollars dans le secteur de la littérature, sous forme de bourses aux écrivains et aux conteurs professionnels et de subventions aux organismes et aux périodiques littéraires. Le soutien à la création d'œuvres littéraires¹, à la promotion et à la diffusion du travail des écrivains, ainsi qu'au rayonnement de la littérature au Québec, au Canada et à l'étranger sont au cœur de ses préoccupations.

Le CALQ appuie également une grande variété d'organismes qui produisent et diffusent des activités littéraires de plusieurs types sur l'ensemble du territoire québécois. Les organismes et les périodiques littéraires qu'il finance offrent un espace privilégié à la création et constituent une porte d'accès aux écrivains d'ici et d'aujourd'hui. Festivals, tables rondes, conférences, lectures publiques, lancements de livres ou spectacles littéraires assurent également la promotion des arts littéraires. À cet égard, les événements littéraires soutenus par le CALQ enrichissent la vie culturelle québécoise grâce à des activités variées d'animation, des lectures, des expositions et des créations qui permettent parfois la rencontre entre différentes disciplines artistiques. Ces activités sont complémentaires au domaine du livre dans le sens où les œuvres adaptées et mises de l'avant par ces activités sont d'abord disponibles sous forme de livres. Par ailleurs, les créateurs de spectacles littéraires originaux sont aussi les auteurs d'œuvres littéraires éditées et diffusées sous forme de livres.

Ainsi, le soutien de l'État québécois permet une production littéraire florissante : en 2011, les éditeurs commerciaux québécois, c'est-à-dire les éditeurs non gouvernementaux, ont publié plus de 6 000 livres², dont environ 2 400 œuvres littéraires³. La part de marché des

¹ Romans, récits, nouvelles, contes, poésie et essais portant sur les arts et les lettres.

² Mireille Laforce, Statistiques de l'édition au Québec en 2011, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), 2013, p. 11, et Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), Tableau « Statistiques de l'édition de livres, Québec, 2009-2011 », site Internet de l'Institut de la statistique du Québec, consulté le 6 août 2013.

³ Les livres de littérature font partie de la catégorie « Langue, littérature », qui comporte les livres édités en « langues, linguistique », en « poésie », en « théâtre », en « roman », en « contes, nouvelles », et en « littérature jeunesse ».

éditeurs québécois de la catégorie « littérature générale⁴ » fut de 44 % en 2011⁵. On peut donc affirmer que la littérature québécoise s'est taillé une place importante dans son propre marché, malgré la forte concurrence du livre étranger. Les habitudes culturelles témoignent également d'un certain intérêt de la population québécoise pour sa littérature : en 2009, 62 % des personnes interrogées dans le cadre d'un sondage sur les pratiques culturelles ont affirmé avoir lu au moins un livre d'un auteur québécois⁶.

En somme, l'état actuel de la littérature québécoise semble être relativement bon. Cela peut être attribué, en partie, à la structuration progressive du milieu littéraire depuis 50 ans, et à la mise en place d'institutions, d'organismes et d'un cadre législatif répondant à ses besoins. Son dynamisme actuel est attribuable, d'une part, au talent des écrivains québécois et, d'autre part, au travail accompli par les maisons d'édition et les lieux de diffusion, c'est-à-dire les salons du livre, les festivals littéraires, les organismes, les librairies et les bibliothèques. L'intervention énergique de l'État québécois permet, pour l'instant, de maintenir l'ensemble de ces intervenants dans un état de santé stable et acceptable, mais certes fragile.

3. Les principaux enjeux de la réglementation du prix de vente au public du livre neuf imprimé

Les auteurs sont au cœur de la littérature et du livre. Il importe donc de les prendre en considération dans la réflexion portant sur la réglementation du prix du livre. Cette réglementation sera-t-elle bénéfique et pertinente pour eux? Leur permettra-t-elle de recevoir leur juste part de redevances et d'améliorer leurs conditions de vie et de création? Si oui, de quelle façon? C'est dans cette perspective précise et dans les limites du mandat qui lui a été attribué par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (chapitre C-57.02) que le CALQ souhaite prendre position dans ce débat. Le CALQ soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger.

⁴ Aux fins de l'étude des parts de marché, l'OCCQ définit la « littérature générale » comme tous les ouvrages grand public qui ne sont pas des ouvrages didactiques ou des manuels scolaires, soit tous les livres sauf ceux destinés à l'enseignement.

⁵ OCCQ, Tableau « Ventes et parts de marché des éditeurs selon leur propriété et la catégorie de livres, Québec, 2008-2011 », site Internet de l'Institut de la statistique du Québec, consulté le 6 août 2013.

⁶ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle, Recueil statistique : Les pratiques culturelles au Québec en 2009 parmi les groupes sociaux, Québec, 2011, p. 97.

Il convient d'abord de noter que la principale source de revenus des écrivains provient des droits d'auteur qu'ils tirent de la vente de leurs livres, fruits d'un processus de création. En règle générale, ils obtiennent environ 10 % du prix de chaque livre vendu. Les modalités précises en matière de droits d'auteur sont déterminées par le contrat d'édition qui lie un écrivain à son éditeur. Par ailleurs, la participation à certaines activités de diffusion peut s'ajouter à leur pratique. Ces activités, qui consistent principalement en des visites dans les écoles, des conférences, des lectures et leur présence à des activités publiques dans les festivals, les bibliothèques ou les librairies, sont importantes non seulement parce qu'elles font la promotion des écrivains et de leurs œuvres auprès du public, mais également parce qu'elles représentent une source de revenus essentielle pour les créateurs. D'une part, elles stimulent la vente de livres et, d'autre part, elles permettent aux auteurs de recevoir un cachet pour leur présence ou leurs prestations.

Néanmoins, malgré les nombreuses activités littéraires et les différents programmes mis sur pied afin de permettre la circulation des écrivains au Québec, dont le programme *La culture à l'école*, peu d'écrivains peuvent prétendre « vivre de leur art ». Selon l'Observatoire de la culture et des communications (OCCQ), 65 % des 1 500 écrivains sondés dans le cadre d'une étude (soit environ 975 personnes) ont déclaré avoir gagné moins de 5 000\$ en revenus de création littéraire pour l'année 2008⁷. Au Québec, seuls une soixantaine d'écrivains tirent la principale partie de leurs revenus de la création et sont considérés comme des « auteurs à succès ». Dans cette analyse de l'OCCQ, il apparaît important de souligner le rôle primordial de soutien à la création littéraire joué par le CALQ par ses différents programmes de bourses, mais aussi l'importance des activités de diffusion et de médiation culturelle qui permettent de mettre de l'avant la production littéraire d'ici et ses artisans dans les revenus des écrivains.

Dans la mesure où la réglementation du prix du livre neuf imprimé peut être instaurée, le CALQ croit fermement qu'elle doit, avant toute chose, permettre aux auteurs d'être justement rétribués pour leur travail de création, et par conséquent, d'améliorer leurs conditions de vie et de création. Dans cette optique, la réglementation du prix de vente au public des livres neufs apparaît comme un moyen parmi d'autres d'y parvenir. Le CALQ souhaite que cette réglementation, accompagnée par une série d'autres mesures, assure l'accessibilité et le rayonnement des œuvres littéraires québécoises et de leurs auteurs, et, ce faisant, de rejoindre le plus grand lectorat possible.

⁷ OCCQ, «Les écrivains québécois, un aperçu statistique», *Optique culture*, no. 3, mai 2011, p. 3.

Pour le bénéfice de la littérature québécoise et des écrivains, la vitalité des librairies doit être préservée puisqu'elles sont les alliées naturelles de la création littéraire au Québec. Plus précisément, elles ont une influence importante car elles assurent l'accessibilité à une littérature diversifiée sur l'ensemble du territoire. De plus, elles sont des lieux de diffusion et de promotion de la littérature québécoise et étrangère grâce à l'expertise des libraires et aux activités qui y sont tenues. Les lançements, séances de signature, débats, conférences et lectures publiques permettent aux lecteurs d'aller à la rencontre des écrivains. En ce sens, la librairie est complémentaire aux efforts du CALQ : à titre d'instrument privilégié d'accès à la diversité de l'offre éditoriale, elle fait la promotion de la littérature et se distingue par son engagement envers la création littéraire québécoise.

4. Les principaux enjeux de la réglementation du prix de vente au public du livre neuf numérique

En 2011, faisant suite à un mandat donné par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le CALQ a mené une consultation auprès des milieux artistique et littéraire portant sur l'impact des technologies numériques. Le premier objectif de cette consultation était de produire un portrait d'ensemble permettant de mieux cerner l'incidence des technologies numériques dans l'univers de la culture. Dans son rapport *Faire rayonner la culture québécoise dans l'univers numérique*, déposé à la ministre, le CALQ a pu mesurer l'ampleur des mutations qu'entraînent les technologies numériques dans le domaine de la littérature en particulier.

Traditionnellement, l'œuvre littéraire circule grâce au livre imprimé et à la chaîne de distribution qui y est liée, de l'éditeur jusqu'au libraire en passant par le distributeur. La chaîne du livre joue un rôle prépondérant dans la vitalité de la littérature. Cependant, l'avènement des technologies numériques et leur importance toujours croissante constituent une véritable révolution, aux incidences économiques majeures, puisque ces dernières rendent possible un modèle de distribution faisant abstraction des intermédiaires du livre imprimé. Ce faisant, elles viennent donc bouleverser les rôles de chacun dans la chaîne.

Ainsi, de nouveaux modes de diffusion qui propulsent les écrivains vers l'autodiffusion sont apparus depuis quelques années (par exemple les blogues, les réseaux sociaux). D'autre part, les géants américains, notamment Apple, Kobo, Amazon et Google, se livrent

une guerre commerciale pour imposer leur modèle économique et leur plateforme aux lecteurs et ainsi devenir les principaux intermédiaires, à l'échelle mondiale, dans la distribution du livre et des produits culturels en général. La distribution numérique des contenus culturels connaît une croissance phénoménale. Ces « agrégateurs », plateformes légales de diffusion ou services culturels en ligne accaparent des parts de marchés de plus en plus importantes. La « monétisation » de la création et de la notion de droit d'auteur sont en profonde mutation. C'est dans ce contexte que se développe l'offre de livres québécois en format numérique, grâce à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), non pas dans l'optique d'un remplacement du livre imprimé, mais en complément à la chaîne du livre, dans un milieu où de nouveaux joueurs et où de nouvelles façons de diffuser et de lire s'imposent à grande vitesse.

Pour soutenir la chaîne du livre et le créateur en particulier, le CALQ est favorable à une intervention réglementaire sur le prix de vente au public du livre neuf en format numérique, dans la mesure où celle-ci peut assurer un revenu équitable aux écrivains québécois, en plus d'établir des règles claires dans le marché en ligne. Cette mesure pourrait y parvenir en empêchant que des livres numériques soldés se traduisent par de plus petites redevances, et en permettant aux points de ventes d'ici, qui sont fidèles à la littérature québécoise et contribuent à son développement, de faire concurrence aux géants de l'Internet. Le maintien d'une diversité de lieux de vente de livres numériques garantira une saine concurrence, bénéfique à long terme sur la diversité de l'offre et sur son accessibilité pour les lecteurs québécois.

Cependant, on doit ici réitérer le premier scénario d'action contenu dans le rapport *Faire rayonner la culture québécoise dans l'univers numérique*, soit l'importance pour l'État québécois de développer une stratégie numérique de la culture. Cette vision intégrée est importante pour s'assurer notamment, que les mesures adoptées, telle que la réglementation du prix du livre numérique, aident les créateurs à tirer profit du développement numérique.

La politique culturelle du Québec reconnaît la création comme le levier premier du développement culturel; cet axe fondamental s'impose aussi comme étant le cœur d'une stratégie numérique pour le secteur de la culture. Le soutien aux créateurs doit conséquemment se retrouver au centre des nouveaux modèles d'affaires et de

développement culturel pour le Québec, au même titre que la constitution de son patrimoine artistique et littéraire⁸.

Cette stratégie numérique de la culture pourrait aussi assurer que la totalité des œuvres littéraires québécoises et des périodiques culturels soit rendue accessible en format numérique aux lecteurs, aux consommateurs et aux usagers des bibliothèques, en offre légale, assurant ainsi une juste rétribution des créateurs.

Bien qu'on ne sache pas quel sera l'avenir du livre numérique, ni l'ampleur ou le rythme de son déploiement, l'État québécois peut déjà énoncer les bases sur lesquelles son développement devrait se faire. Face aux défis que soulève le numérique, il importe de défendre les intérêts des écrivains et l'intérêt des lecteurs québécois. Il va sans dire que les technologies numériques constituent une importante occasion de diffusion pour les écrivains québécois et leurs œuvres, et sont un extraordinaire outil de démocratisation et d'accès. Toutefois, il est crucial, d'une part, que les auteurs tirent un revenu équitable de leur œuvre et, d'autre part, que le public ait accès à la littérature québécoise. L'État doit veiller à ce que les deux parties sortent gagnantes du développement en cours. Il faut prendre acte des bouleversements et s'assurer que le Québec, ses auteurs, ses œuvres et ses entreprises, trouvent leur place dans ce nouvel univers.

Dans ce milieu en mutation, le libraire joue un rôle, mais sa fonction est profondément bouleversée. En effet, les lecteurs sont placés devant une pléthore de « contenus » offerts sur Internet. Faire des choix devient peut-être encore plus difficile qu'auparavant, car l'offre de contenus est mondiale. L'intervention d'un intermédiaire joue donc un rôle très important pour guider les lecteurs, pour les aider à choisir leur prochaine lecture. C'était et cela reste le rôle du libraire, qu'il doit aujourd'hui partager avec les réseaux sociaux et d'autres intervenants commerciaux.

⁸ CALQ, *Faire rayonner la culture québécoise dans l'univers numérique – Éléments pour une stratégie numérique de la culture*, Rapport du Conseil des arts et des lettres du Québec déposé à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, Québec, 2011, p. 16.

5. Conclusion

En conclusion, rappelons que l'État québécois intervient dans le domaine du livre parce qu'il s'agit d'un secteur économique particulier. Même s'il est un produit de consommation soumis aux lois du marché, le livre demeure distinct de tout autre produit, de par la dimension culturelle qui lui est fortement rattachée : c'est un véhicule privilégié de l'identité, de la culture et de la langue en plus d'être un outil essentiel à l'éducation, un vecteur de l'information, et un transmetteur des connaissances sur l'histoire, l'économie et la politique, etc.

La réglementation du prix de vente du livre neuf imprimé et numérique est cohérente avec les autres interventions stratégiques de l'État québécois pour développer la littérature et le livre, puisqu'elle vise à encourager une littérature saine et enrichissante pour tous. Les écrivains, les éditeurs, les distributeurs, les libraires, les promoteurs, les lecteurs, et même les magasins à grandes surfaces et les entreprises de commerce électronique, ont intérêt à ce que la littérature et les autres intervenants de la chaîne du livre se portent bien et fleurissent.

Le CALQ ne croit que pas que cette réglementation soit une solution qui réglera tous les problèmes, mais c'est une action qui pourrait stimuler la vitalité des différents intervenants de la chaîne du livre, et plus particulièrement les écrivains qui en sont la source. Cependant, il est important de noter que le CALQ ne dispose d'aucune donnée lui permettant d'établir une corrélation directe entre la mise en œuvre de la réglementation du prix du livre et l'amélioration des conditions socio-économiques des écrivains. C'est pourquoi, il propose de la mettre à l'essai et de l'implanter pour période de 24 à 36 mois, période à la fin de laquelle il faudra en mesurer les effets afin de déterminer si elle a les résultats escomptés sur la chaîne du livre et si elle est bénéfique pour les écrivains.

Que cette réglementation soit adoptée ou non, d'autres gestes devraient être posés afin d'assurer aux écrivains leur juste part. Parmi les moyens à mettre en œuvre, outre l'adoption d'une stratégie numérique pour la culture, on peut nommer la mise sur pied d'un réseau de diffusion de la littérature couvrant l'ensemble du territoire québécois, l'établissement de meilleures conditions contractuelles liant les écrivains à leurs éditeurs, l'augmentation des budgets alloués aux bourses à la création littéraire et au rayonnement des auteurs, le développement des habitudes de lecture chez les jeunes par un contact plus fréquent avec la littérature québécoise, une plus large inscription de celle-ci au

programme d'enseignement scolaire, le maintien d'un réseau de librairies concurrentielles et en santé, la consolidation du réseau de bibliothèques, l'accroissement de l'importance accordée à la littérature et aux auteurs dans les médias, et la disponibilité et l'accessibilité accrues des œuvres littéraires québécoises en format électronique, à titre d'exemples.